Les brèves du Verdus
Saint-Guilhem-le-Désert

AU SOMMAIRE :

- Rappel: réunion sur le risque Inondation demain à 18h

La question des embâcles, quelles solutions ?

Réunion animée par monsieur Pierre Spehl,

-> mercredi 07 octobre à 18h00 en mairie.

Le risque d'inondation du village de St Guilhem-le-Désert

La réunion organisée par la Mairie le 29 mai 2026 a notamment porté sur le risque d'inondations catastrophiques pour le village en cas de crue majeure du Verdus.

Suite à mon intervention à ce sujet, je pense utile de clarifier les termes de ce débat.

La présente contribution a été envoyée le 8 juin 2026 par mail en Cci à M. le Maire, aux Conseiller municipaux et à une centaine de Sautarocs dont j'avais l'adresse, et je l'ai complétée par des précisions suite aux remarques reçues.

1. Les crues majeures

Le tableau suivant récapitule les crues majeures du Verdus qui ont ravagé le village une ou deux fois par siècle dans le passé selon des témoignages fiables de contemporains (cf. rapport CCVH E22-02 phase 1, pages 35-36) :

DATES	DEGATS
1310	3 m d'eau dans l'église, gros dégâts, couvent Saint-Barthélemy emporté
29 octobre 1628	35 maisons détruites, 9 morts
29 septembre 1723	2 vagues, nombreux dégâts, pas de morts
16 novembre 1725	plusieurs maisons emportées
21-22 septembre 1817	église inondée sur environ 4 m de hauteur et cloître détruit
25-26 septembre 1907	4 vagues, 2,80 à 3 m d'eau dans l'église

Ces crues majeures sont dues à de très violents orages qui peuvent se produire localement une ou plusieurs fois chaque année sur le pourtour de la Méditerranée en début d'automne, période où sa température est la plus élevée, quand un flux d'air chaud et chargé d'humidité provenant de la mer se retrouve bloqué par les montagnes des Cévennes et s'accumule en-dessous d'une masse d'air froid plus en altitude provenant d'une dépression océanique. Au contact de l'air froid, l'air chaud plus léger s'élève, son humidité se condense, et elle se transforme en orages extrêmement violents et en pluies diluviennes, dites "pluies cévenoles".

Ces pluies cévenoles se produisent très rarement au-dessus du bassin versant du Verdus, qui s'étend sur 20 km². Mais lorsqu'elles s'y produisent, ce qui arrive environ une fois par siècle, leurs eaux diluviennes convergent par effet d'entonnoir vers le fond de la vallée et provoquent une crue majeure du Verdus et une inondation catastrophique du village. Les plus fortes crues du Verdus recensées dans le tableau sont les crues centennales (période de retour 100 ans) et la valeur de leur débit est estimée entre 80 et 200 m³/s selon le degré de saturation en eau des sols et des karsts (cf. rapport CCVH E22-02 phase 1, pages 107-108).

2. La saturation des tunnels

Le Verdus traverse le village en souterrain par une série de tunnels voûtés sous les habitations. Le débit de crue qui peut les traverser est limité par leurs sections de passage libre, de l'ordre de 4 à 6 m², le long du parcours souterrain. Le débit de crue à partir duquel le Verdus déborde en amont de l'abbaye (débit limite de mise en charge des tunnels) varie de 10 à 15 m³/s selon les endroits (cf. rapport CCVH E22-02 phase 2, pages 16-24), et au plus fort d'une crue majeure centennale, le débit de saturation des tunnels sous pression d'eau peut atteindre jusqu'à 30 m³/s, à condition que les tunnels restent libres d'embâcles, ce qui est peu probable (cf. rapport CCVH E22-02 phase 1, page 44).

En cas de crue majeure, les tunnels seront donc rapidement saturés, le Verdus débordera, l'essentiel du débit de crue inondera le village, et comme l'abbaye forme barrage en travers de la vallée, l'eau de crue remplira d'une part la Place de la Liberté sur une hauteur de l'ordre de 3 à 4 m, et d'autre part, elle dévalera vers le bas du village par le Grand Chemin, le jardin de l'abbaye et le Théâtre de verdure, en ravageant tout sur son passage, comme le montrent les photos des maisons détruites en 1907.

3. La protection contre les embâcles

Si des mesures de protection contre les embâcles de débris flottants peuvent permettre de réduire les risques d'inondation lors de crues modérées du Verdus, il est illusoire de croire qu'elles peuvent protéger le village en cas de crue majeure centennale, même si les tunnels restent libres d'embâcles. En cas de crue majeure centennale, quelles que soient les protections contre les embâcles, la saturation des tunnels provoquera inévitablement le débordement du Verdus et une inondation catastrophique comme celles qui se sont régulièrement produites dans le passé.

Les images récentes d'inondations catastrophiques comparables en bordure de la Méditerranée peuvent donner une idée de ce qui arrivera si rien n'est fait pour les éviter. Le chaos sera indescriptible, et il sera aggravé pour la première fois par des voitures flottantes qui pourront former des embâcles sur le parcours de la crue depuis l'abbaye jusqu'aux Gorges de l'Hérault, avec, en cas de débâcle, un risque de dévastations supplémentaires par de grandes masses d'eau, de voitures et de débris se mettant d'un seul coup en mouvement vers l'aval et le Pont du Diable.

4. Une seule solution

Compte tenu de la saturation des tunnels, de l'étroitesse de la vallée et de la présence des bâtiments de l'abbaye qui font obstacle à l'écoulement d'une crue majeure, la seule solution permettant d'éviter les inondations des crues majeures centennales et les dégâts catastrophiques qui en résultent est d'étaler dans le temps le débit de crue de façon à n'admettre au passage du Verdus dans le village que le débit correspondant à la capacité des tunnels, le surplus d'eau étant retenu en amont le temps nécessaire pour pouvoir s'écouler sans débordement par les tunnels du village.

Une étude préalable devrait envisager tous les emplacements possibles dans le bassin versant du Verdus en amont du village pour réaliser un (ou plusieurs) barrage-réservoir de rétention des eaux pluviales afin de réduire suffisamment le débit de crue arrivant au village pour qu'il puisse le traverser sans déborder. L'étude préalable devra notamment porter sur leur faisabilité (balances coûts/bénéfices) en vue d'éclairer au mieux la municipalité et les autres autorités compétentes sur le choix du meilleur emplacement.

Durant une crue majeure centennale, le barrage-réservoir devra pouvoir stocker la hauteur d'eau résultant de l'accumulation de l'excédent d'eau par rapport à la capacité des tunnels, et le barrage devra résister avec autant de sécurité qu'un barrage hydroélectrique classique à la hauteur d'eau maximale limitée par un déversoir de trop-plein.

Le tunnel d'écoulement du Verdus à travers le barrage devra avoir une section calibrée pour correspondre à la capacité des tunnels du village et il devra être équipé de dispositifs de protection contre les embâcles pour retenir les débris flottants et empêcher son colmatage.

5. Une proposition

Un tel barrage pourrait être réalisé dans le tournant de la vallée du Verdus vers le Bout du Monde, au droit du rétrécissement rocheux qui marque l'entrée dans le Cirque de l'Infernet, lequel est entièrement en zone inondable et peut servir de réservoir de rétention en cas de crue majeure.

Pour des raisons d'aspect, il est proposé que ce soit un barrage en remblai (ou digue), avec un noyau étanche et résistant en son centre, les deux versants de la digue étant végétalisés, et les chemins de circulation existants s'y raccordant en pente douce. Un tel ouvrage pourrait s'intégrer harmonieusement dans le paysage de sorte que le seul changement qui se distinguerait visuellement soit le tunnel de passage du Verdus s'ouvrant de part et d'autre de la digue.

Les travaux à effectuer se limiteraient uniquement à construire cette digue, d'une longueur de l'ordre d'environ 60 m entre les parois du rétrécissement rocheux à l'entrée du Cirque de l'Infernet. Celui-ci est offert gratuitement par la nature, et peut servir dans son entièreté comme réservoir de rétention de crues sans frais supplémentaires. Le Cirque de l'Infernet forme en effet une grande cuvette d'environ 1 km de longueur bordée par des pentes rocheuses, il ne contient aucun bâtiment et il est admissible qu'il soit inondé tous les 100 ans pendant un ou deux jours, et le temps que l'eau s'évacue, sans occasionner de dommages intolérables.

L'étude préalable devra déterminer la hauteur d'eau à retenir par le barrage afin que le débit d'une crue majeure centennale soit suffisamment étalé dans le temps pour éviter un débordement catastrophique dans le village.
Sauf erreur de ma part, il n'y a pas d'autre solution qui soit faisable financièrement pour répondre à l'objectif de sécuriser le village.

CONCLUSION

Une crue majeure comme celles de 1817 et 1907 va se produire à nouveau, le chaos sera indescriptible, et on le sait.
Il serait dès lors irresponsable de ne pas anticiper sur un évènement dont on est sûr qu'il va se produire, et de ne pas prendre toutes les mesures préventives faisables pour en limiter les dégâts, sur base d'une étude scientifiquement fondée.

Le débat est ouvert, mais le choix est clair :

- soit on se contente d'une protection contre les embâcles et on accepte que le village soit inexorablement ravagé un jour prochain par une crue majeure du Verdus.
- soit on réalise un barrage-réservoir de rétention des eaux des crues majeures tel que celui proposé pour le village, de façon à le sécuriser définitivement.

Ne tergiversons pas, débattons-en aussi tôt que possible au sein du groupe de travail "risques" créé par la Mairie avec des représentants des autorités compétentes (CCVH, Département de l'Hérault, ...) et tous les Sautarocs intéressés, afin de pouvoir faire ce choix en toute connaissance de cause le plus rapidement possible.
Car le temps presse : plus on attend, plus le risque augmente de ne pas être prêt pour la prochaine crue majeure.

pierrespehl@hotmail.com

mairie de Saint-Guilhem-le-Désert

Grand Chemin du Val de Gellone, 34150, Saint-Guilhem-le-Désert

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}
Vous avez reçu cet email parce que vous vous êtes inscrit à notre newsletter.

Se désinscrire

Sent with Brevo